

**QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE CHARLEVOIX-EST**

Session régulière du mois d'août 2007, tenue le 28 août 2007 à 19h30 à la MRC de Charlevoix-Est au 172, boulevard Notre-Dame à Clermont :

Étaient présents :

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée
M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine
M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
M. Bernard Maltais, maire de Saint-Aimé-des-Lacs
M. Jean-Luc Simard, maire de La Malbaie

Étaient absents :

M. Pierre Asselin, préfet et maire de Saint-Siméon
M. Vincent Dufour, conseiller et représentant de Saint-Siméon

sous la présidence du préfet suppléant et maire de Notre-Dame-des-Monts, M. Jean-Claude Simard et en présence de M. Pierre Girard, directeur général, de Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de sécurité publique, du greffe et du développement régional, de Mme France Lavoie, directrice du département d'aménagement du territoire et de M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments.

07-08-01

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une première séance de travail ayant eu lieu le 21 août dernier où les points suivants furent abordés : gestion des matières résiduelles (suivi du projet de lieu d'enfouissement technique (LET) et présentation de l'offre de services d'enviroConseil par M. François Bergeron); aménagement du territoire (circuit cyclable et suivi du mini-colloque du 24 août dernier portant sur le développement éolien); présentation de M. Richard Harvey sur Le bottin des bonnes adresses de Charlevoix; sécurité publique (présentation de M. Daniel L'Archer et de M. René Thibodeau, sergents du Service du contrôle routier de Québec) et d'une seconde séance de travail d'une durée de 3h30 précédant le présent Conseil où il fut question des sujets suivants : assurances collectives, suivi; rémunération des élus, suivi; gestion des matières résiduelles (suivi de la résolution numéro 07-06-31 concernant le Programme d'infrastructures, suivi de la résolution numéro 07-04-27 relative aux critères de redistribution de la redevance, suivi de l'étude par Génivar d'un écocentre, suivi des discussions de la Ville de Clermont et de la MRC de Charlevoix concernant l'offre de services et l'avis juridique par rapport au LET); développement régional (suivi du Pacte rural, du contrat de diversification et de développement ainsi que des lots intramunicipaux); aménagement du territoire (suivi du mini-colloque du 24 août sur le développement éolien, règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux et modèle de l'entente MRC-municipalité, droit acquis sur les terrains ceinturant un lac artificiel sur le rang Saint-Charles en zones agricole, résolution pour un seuil minimum exigé en matière de redevances versées aux municipalités locales et régionales lors de l'implantation des parcs éoliens sur leur territoire, correction d'une erreur par rapport au *Règlement numéro 166-06-07 modifiant le RCI relatif à la zone agricole*; résolution d'appui à la MRC de Coaticook, structures de transport sous observation où les permis de circuler en surcharge ont été suspendus à la route 138, secteur rivière à la Loutre et à la route 170, secteur ruisseau Laurent), l'ordre du jour est accepté sur proposition de M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

07-08-02 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 26 JUIN 2007**

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 26 juin 2007 tout en effectuant la correction au niveau de la "Prière et l'acceptation de l'ordre du jour", soit la résolution numéro 07-06-01 afin de modifier le nom de M. Pierre Bégin pour M. Pierre Pépin de la compagnie Bell Aliant.

07-08-03 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2007**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter les comptes à payer des mois de juin, juillet et août 2007.

MRC, AÉROPORT ET GMR

546	Ministère du Revenu du Québec	15 016,23\$
547	Receveur général du Canada	1 216,77
548	Syndicat des travailleur(euse)s	498,41
549	SSQ Vie	5 256,08
550	Comm. adm. des régimes de retraite	48,29
551	Receveur général du Canada	6 120,00
552	MRC de Charlevoix-Est	4 163,12
553	MRC de Cahrlevoix-Est	3 122,68
554	Telus Mobilité	172,38
555	Centre Visa Desjardins	674,44
556	Hydro-Québec	2 838,77
557	Bell Canada	695,42
558	L'Immobilière	2 051,10
559	CAUCA	2 988,18
560	L'Atelier Martin-Pêcheur inc.	1 275,00
561	Mme Solange Fillion	1 450,00
562	Services Info-Comm	414,78
563	Bell Canada (internet)	442,23
564	Location La Malbaie	769,16
565	Centre de gestion de l'équipement roulant	1 796,99
566	Banque nationale du Canada	681,66
567	Régulvar	753,24
568	Bell Canada (VBQ)	3 358,11
569	Telus Mobilité	68,60
570	Hydro-Québec	513,60
571	Bell Canada	191,86
572	ANS inc.	4 561,18
573	Bell Canada - Public Access	56,98
574	La Boutique du Store	1 240,92
575	Magasin Associé - Canadian Tire	290,08
576	Aurel Harvey & Fils inc.	72 616,55
577	Telus Mobilité	36,98
578	Bell Canada	189,67
579	Ministre des Finances	28 217,94
580	Bell Canada	650,85
581	Ministère du Revenu du Québec	15 106,69
582	Receveur général du Canada	1 799,89
583	Syndicat des travailleur(euse)s	527,21
584	SSQ Vie	5 038,08
585	Comm. adm des régimes de retraite	386,32
586	Receveur général du Canada	5 610,14
587	MRC de Charlevoix-Est	3 991,29

588	Bell Canada	191,22
589	MRC de Charlevoix-Est	3 431,91
591	Aurel Harvey & Fils inc.	72 616,55
592	Telus Mobilité	41,54
593	Hydro-Québec	2 314,91
594	Simon Thivierge & Fils inc.	155,36
595	Claude Couturier inc.	326,98
596	Petite caisse de bureau	13,08
597	Henri Jean & Fils inc.	24,82
598	Jos. Lapointe & Fils ltée	191,32
599	Centre de paiement (Canadian Tire)	79,36
600	M. Clément Néron	392,56
601	Hebdo Charlevoisien enr.	176,61
602	Produits sanitaires Optimum inc.	69,84
603	Consultants Enviroconseil inc.	16 386,01
604	Soudure NL enr.	478,59
605	Coopérative forestière de Charlevoix	239,12
606	Bodycote	1 322,39
607	Charlevoix Express enr.	64,80
608	Épicerie René Lapointe	156,60
609	Charlevoix Motosport 2002	662,17
610	Le Spécialiste du Parterre	3 486,51
611	Peintures Récupérées du Québec	1 315,56
612	Pharmacie Brunet Steeve Simard	29,98
613	Pro-Mécanique Plus	100,89
615	Piscine MP enr.	88,42
618	Benoît Côté, comptable agréé	250,69
619	Équipements GMM inc.	454,66
620	Imprimerie Charlevoix inc.	7,97
621	Telus Mobilité	68,83
622	Centre Visa Desjardins	804,79
623	Bell Canada	201,87
624	Claude Couturier inc.	1 565,44
625	Petite caisse de bureau	30,00
626	Henri Jean & Fils inc.	95,64
627	Alex Coulome ltée	80,34
628	Langlois Kronstrom Desjardins	10 000,00
629	Les Pétroles Therrien - Division Aviation	87 396,55
630	Équipements MP inc.	46,45
631	Valère d'Anjou inc.	68,98
632	Maheu & Maheu	205,11
633	Pépinère Charlevoix - Gestion Berlaber	106,73
634	Propane Charlevoix	95,72
635	Les Extincteurs Charlevoix inc.	69,11
636	Régulvar	370,34
637	Magasin Associé Canadian Tire	290,08
638	Cartouche-à-Rabais enr.	77,50
645	Municipalité de Saint-Irénée	559,26
647	Équipement GMM inc.	804,53
648	Imprimerie Charlevoix inc.	714,99
649	Telus Mobilité	168,52
650	Centre Visa Desjardins	148,45
651	PG Govern QC inc.	341,85
652	Hydro-Québec	3 134,52
653	L'Immobilière	8 660,20
654	Commission scolaire de Charlevoix	528 748,68
655	Les Publications Le Peuple	262,09

656	Heenan Blaikie Aubut	776,76
657	Pizzeria du Boulevard enr.	192,42
658	CLD de la MRC de Charlevoix-Est	284 477,00
659	Petite caisse de bureau	66,31
660	Équipement Charlevoix	517,14
661	Henri Jean & Fils inc.	81,92
662	Alex Coulombe Itée	88,56
663	Formules d'Affaires CCL	62,67
664	Les Publications du Québec	62,67
665	Musée de Charlevoix	400,00
666	M. Clément Néron	28,49
667	Hebdo Charlevoisien enr.	979,97
668	Vitrerie Roméo Côté inc.	109,43
669	Valère d'Anjou inc.	79,71
670	CAUCA	2 988,18
671	Produits sanitaires Optimum inc.	24,71
672	Marché Gravel JR inc.	131,34
673	Fourniture & Ameublement	384,71
674	Services Info-Comm	12 902,18
675	Bureauthèque Pro inc.	116,18
676	Bell Canada (internet)	419,10
677	Location La Malbaie	1 538,32
678	Centre de gestion de l'équipement roulant	1 796,99
679	Agrivoix	25,80
680	Ministère des Finances - Victimes d'actes criminels	2 180,00
681	Groupe Ultima inc.	875,00
682	A à Z Serrurier	2 528,55
683	Peintures Récupérées du Québec	109,39
684	Électricité Réjean Savard inc.	558,36
685	Lavage Brisson Mobile	45,58
686	Banque nationale du Canada	758,95
688	Fonds d'information foncière	405,00
689	Régulvar	946,96
690	Cartouche-à-Rabais enr.	481,37
691	Le Québec rural & agricole	199,41
694	Ministre des Finances - Ministère de la Séc. publique	60,00
695	Laboratoire MAT inc.	119,19
696	Publimage Lettrage	444,40
697	M. Henri Aimé & M. Herman Gilbert	7 665,99

TNO DE CHARLEVOIX-EST

41	Mme Danielle L. Foster	1 447,73 \$
42	Hydro-Québec	457,55
43	MRC de Charlevoix-Est	6 091,50
44	Mme Danielle L. Foster	1 447,73
45	M. Bernard Lajoie	674,89
46	Hydro-Québec	470,08
47	MRC de Charlevoix-Est	2 550,00

07-08-04 ACCEPTATION DES DÉPLACEMENTS À PAYER DES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2007

Il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, d'accepter les déplacements à payer des mois de juin, juillet et août 2007.

590	M. Laurent-Paul Perron (dépl. du 25-05-07 au 29-08-07)	159,81 \$
614	M. Michel Boulianne (dépl. du 29-05-07 au 17-08-07 et achat d'un climatiseur, d'une remorque et de bottes)	920,12
616	M. André Tremblay (dépl. du 29-06-07 au 26-08-07)	181,50
617	Mme Sylvie Bouchard (dépl. du 15-05-07 au 30-08-07)	163,44
639	M. Pierre Girard (dépl. du 28-06-07 au 24-08-07)	253,36
640	Mme France Lavoie (dépl. du 05-06-07 au 31-07-07)	231,39
641	Mme Kathy Duchesne (dépl. du 29-06-07 au 24-08-07) Mme Mélissa Ouellet (dépl. du 21-06-07 au 27-07-07)	47,04 11,76
642	M. Vincent Dufour (dépl. du 16-03-07 au 26-06-07)	283,08
643	M. Jean-Claude Simard (dépl. du 28-06-07 au 28-08-07)	75,60
644	M. Albert Boulianne (dépl. du 26-06-07)	60,48
646	M. Pierre Asselin (dépl. du 20-06-07 au 21-08-07)	476,20
687	M. Gilles Gagnon (dépl. du 04-07-07 au 12-07-07)	27,00
692	M. Daniel Boudreault (dépl. du 17-07-07 au 22-08-07)	61,19
693	Mme Catherine Girard (dépl. du 16-05-07 au 22-08-07)	300,65

07-08-05 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC AU 30 JUIN 2007

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC au 30 juin 2007.

**DÉBOURSÉS POUR LES MOIS
D'AVRIL, MAI ET JUIN 2007
MRC, AÉROPORT ET GMR**

255	Ministère du Revenu du Québec	17 609,46 \$
256	Receveur général du Canada	905,55
257	Syndicat des travailleurs(euses)	544,24
258	SSQ Vie	4 689,80
259	Receveur général du Canada	7 593,28
260	Fédération québécoise des municipalités	56,98
261	TELUQ	315,18
262	TELUQ	50,00
263		ANNULÉ
264	M. André Tremblay (dépl. du 13-04-07 au 19-04-07)	39,48
265	Telus Mobilité	68,26
266	Bell Canada	170,55
267	Ministère du Revenu du Québec	398,91
268	Les Pétroles Therrien Division Aviation	71,44
269	AON Parizeau inc.	9 219,33
270	Bell Canada - Public Access	56,97

271	Conseil des Aéroports du Québec	500,00
272	M. Benoît Côté	1 994,13
273	M. Laurent-Paul Perron (dépl. du 10-01-07 au 17-04-07)	32,35
274	Aurel Harvey & Fils	72 540,60
275	Telus Mobilité	36,98
276	Hydro-Québec	95,38
277	Bell Canada	179,78
278	Petite caisse de bureau	61,97
279	Henri Jean & Fils inc.	92,45
280	Ministre des Finances	20 338,93
281	M. Michel Boulianne (dépl. du 17-04-07)	88,20
282	M. Pierre Girard (dépl. du 23-04-07)	20,00
283	Mme France Lavoie (dépl. du 12-04-07 au 18-04-07)	138,86
284	M. Jean-Claude Simard (dépl. du 29-03-07 au 24-04-07)	201,51
285	M. Albert Boulianne (dépl. du 27-03-07)	60,48
286	ADGMRCQ	230,00
287	M. Pierre Asselin (dépl. du 27-02-07 au 17-04-07)	910,93
288	Équipement GMM inc.	372,37
289	Fonds des Registres	177,00
290	Imprimerie Charlevoix inc.	58,16
291	Telus Mobilité	33,85
292	Centre Visa Desjardins	679,03
293	PG Govern	341,85
294	Fédération québécoise des municipalités	438,14
295	Hydro-Québec	3 367,32
296	Bell Canada	646,88
297	L'Immobilière	2 051,10
298	Association touristique régionale de Charlevoix	150,01
299	Ministère du Revenu du Québec	8 623,52
300	Heenan Blaikie Aubut	1 172,46
301	Pizzeria du Boulevard enr.	173,41
302	Claude Couturier inc.	34,12
303	CLD de la MRC de Charlevoix-Est	3 000,00
304	Petite caisse de bureau	109,51
305	TNO de Charlevoix-Est	359,22
306	MRC de Charlevoix-Est	12 704,27
307	Hebdo Charlevoisien enr.	434,38
308	Valère d'Anjou inc.	30,50
309	Roche ltée, Groupe-Conseil	2 707,09
310	C.A.U.C.A.	2 988,18
311	L'Atelier Martin-Pêcheur inc.	1 250,00
312	Marché Gravel J.R. inc.	89,41
313	Aéroport de Charlevoix	30 000,00
314	Fourniture & Ameublement	146,40
315	Mme Solange Fillion	1 450,00
316	Chambre de commerce de Charlevoix	199,41
317	Bell Canada (internet)	172,29
318	Centre de gestion de l'équipement roulant	2 491,21
319	Franco Moteurs Électriques	552,66
320	Maison de la Famille de Charlevoix	468,00
321	Gagnon & Frères La Malbaie	159,51
322	Mme Mélissa Ouellet (dépl. du 27-03-07 au 12-04-07)	14,70

	Mme Kathy Duchesne (dépl. du 05-03-07 au 20-03-07)	8,88
323	Lavage Brisson Mobile	45,58
324	M. Bernard Maltais (dépl. du 03-03-07 au 03-04-07)	129,36
325	Banque nationale du Canada	529,82
326	Les Copies de la Capitale inc.	113,95
327	Régulvar	753,24
328	Le Mercier La Malbaie	85,46
329	Garage Charlevoix inc.	113,95
330	Postage On Call	592,54
331	Ministère du Revenu du Québec	13 043,94
332	Receveur général du Canada	452,78
333	Syndicat des travailleur(euse)s	381,61
334	SSQ Vie	3 368,28
335	Comm. adm. des régimes de retraite	48,29
336	Receveur général du Canada	5 840,92
337	MRC de Charlevoix-Est	3 893,90
338	Ordre des géologues du Québec	160,00
339	Centre Visa Desjardins	2 422,77
340	M. Laurent-Paul Perron (dépl. du 01-05-07 au 25-05-07)	80,02
341	Aurel Harvey & Fils inc.	84 619,27
342	Imprimerie Charlevoix	393,11
343	Telus Mobilité	36,98
344	Bell Canada	183,20
345	ABS Photos Itée	33,05
346	Les Publications Le Peuple	134,46
347	Simon Thivierge & Fils inc.	1 084,80
348	Claude Couturier inc.	413,24
349	Béton Dallaire	911,60
350	Produits sanitaires Optimum inc.	80,85
351	Fournitures & Ameublement	74,28
352	Services Info-Comm	79,71
353	Consultants Enviroconseil inc.	2 408,45
354	Tremblay Bois Mignault Lemay	570,32
355	Soudure N.L. enr.	34,19
356	Bodycote	205,11
357	Chemco inc.	432,44
358	CLD de la MRC de Charlevoix-Est	2 500,00
359	Peintures récupérées du Québec	758,78
360	CSSS de Charlevoix - Hôpital de La Malbaie	100,00
361	M. Michel Boulianne (dépl. du 03-05-07 au 25-05-07)	126,00
362	M. André Tremblay (dépl. du 01-05-07 au 28-05-07)	114,36
363	Distribution Ricard & Gagné inc.	384,31
364	Imprimerie Charlevoix inc.	182,90
365	Telus Mobilité	68,26
366	Hydro-Québec	4 010,24
367	Bell Canada	176,19
368	Petite caisse de bureau	154,25
369	Henri Jean & Fils inc.	1 759,37
370	MRC de Charlevoix-Est	11,31
371	Aviation Québec	1 139,50
372	Valère d'Anjou inc.	122,92
373	Marché Gravel JR inc.	42,40

374	Services Info-Comm	379,10
375	Franco-Moteurs Électriques	437,57
376	Alexandre Couturier & Fils inc.	1 046,06
377	Bell Canada - Public Access	57,51
378	Pièces d'Auto La Malbaie inc.	43,55
379	Octane Médias	1 685,04
380	M. Pierre Girard (dépl. du 25-04-07 au 18-05-07)	725,88
381	M. André Tremblay (dépl. du 15-05-07 au 16-05-07)	163,10
382	Mme France Lavoie (dépl. du 25-04-07 au 16-05-07)	384,12
383	Mme Kathy Duchesne (dépl. du 04-05-07)	36,12
384	Mme Caroline Dion (dépl. du 24-03-07 au 27-04-07)	210,86
385	M. Albert Boulianne (dépl. du 17-04-07 au 22-05-07)	241,92
386	Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	200,00
387	Municipalité de Saint-Siméon	227,90
388	Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	227,90
389	Ville de Clermont	30 000,00
390	M. Pierre Asselin (dépl. du 20-04-07 au 22-05-07)	369,60
391	Équipements GMM inc.	309,37
392	Telus Mobilité	33,28
393	Les Productions de la ChantEauFête	250,00
394	Fédération québécoise des municipalités	225,92
395	Club Lions Clermont & La Malbaie	300,00
396	Hydro-Québec	3 166,81
397	Bell Canada	668,91
398	L'Immobilière	3 874,30
399	ABS Photos Itée	45,57
400	Conseil social et communautaire de Charlevoix	40,00
401	Les Publications Le Peuple	1 017,33
402	Pizzeria du Boulevard enr.	235,74
403	CLD de la MRC de Charlevoix-Est	1 550,00
404	Formules d'Affaires CCL	17,80
405	Le Domaine Forget	250,00
406	Fond. du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie	120,00
407	Centre de paiement (Canadian Tire)	177,05
408	Interconnect Télécommunication	428,97
409	M. Clément Néron	154,56
410	Hebdo Charlevoisien enr.	1 465,39
411	MRC de Charlevoix	500,00
412	AARQ	370,34
413	Vitrierie Roméo Côté inc.	134,46
414	Bureautique Experts	33,78
415	Valère d'Anjou inc.	24,00
416	Sullivan & Lavoie	4 386,24
417	CAUCA	2 988,18
418	L'Atelier Martin-Pêcheur inc.	1 250,00
419	Marché Gravel JR inc.	457,72
420	Les Publications CCH/FM Itée	301,04
421	Tournoi de golf Optimiste	100,00
422	Regr. pour l'intégration sociale de Charlevoix	15,00
423	Fournitures & Ameublement	267,62
424	Mme Solange Fillion	1 450,00
425	Services Info-Comm	3 057,25

426	Bell Canada (internet)	200,73
427	Centre de gestion de l'équipement roulant	1 857,39
428	Revitalisation La Malbaie	119,66
429	Ministère des Finances - Victimes d'actes criminels	3 525,00
430	A à Z Serrurier	95,32
431	CRÉ de la Capitale-Nationale	30,00
432	Coop. des techniciens ambulanciers du Québec	710,42
433	Conseil des monuments et sites du Québec	250,69
434	Lavage Brisson Mobile	45,58
435	La Boutique du Store	266,64
436	Asselin Électrique	743,00
437	M. Bernard Maltais (dépl. du 11-04-07 au 17-04-07)	249,04
438	Banque nationale du Canada	414,14
439	M. Gilles Gagnon (dépl. du 17-05-07)	11,00
440	Fonds d'information foncière	156,00
441	Les Copies de la Capitale inc.	131,04
442	Régulvar	753,24
443	Bélanger Sauvé	2 415,97
444	L'Immobilière	626,73
445	Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs	3 750,00
446	Ministère du Revenu du Québec	17 229,24
447	Receveur général du Canada	865,92
448	CLD de la MRC de Charlevoix-Est	8 000,00
449	Syndicat des travailleur(euse)s de la MRC	510,64
450		ANNULÉ
451	Société de gestion de Charlevoix-Est	500,00
452	Corporation du saumon de la rivière Malbaie	50 000,00
453	Receveur général du Canada	7 360,45
454	Groupe Action-Jeunesse	7 500,00
455	MRC de Charlevoix-Est	2 499,80
456	M. Henri Aimé & M. Herman Gilbert	2 000,00
457	MRC de Charlevoix-Est	3 975,57
458	Ordre des géologues du Québec	265,30
459	SSQ Vie	5 872,78
460	Comm. adm. des régimes de retraites	48,29
461	Bell Canada (VBQ)	12 913,25
462	CLD de la MRC de Charlevoix-Est	25 000,00
463	Groupement des propriétaires de boisés privés	647,78
464	M. André Tremblay (dépl. du 25-05-07 au 24-06-07)	115,56
465	Distribution Ricard & Gagné	109,07
466	Imprimerie Charlevoix	5,70
467	Telus Mobilité	69,28
468	Bell Canada	190,21
469	Claude Couturier inc.	243,57
470	Henri Jean & Fils inc.	113,95
471	Les Pétroles Therrien Division Aviation	22 407,39
472	L'Atelier Martin-Pêcheur inc.	200,00
473	Soudure NL enr.	563,48
474	Alexandre Couturier & Fils inc.	495,53
475	Bell Canada - Public Access	57,52
476	Ville de Clermont	715,00
477	Aurel Harvey & Fils	72 616,55

478	Imprimerie Charlevoix	88,86
479	Telus Mobilité	36,98
480	Hydro-Québec	1 304,45
481	Bell Canada	186,02
482	M. Clément Néron	715,60
483	Consultants Enviroconseil inc.	855,20
484	Tremblay Bois Mignault Lemay	3 020,35
485	Soudure NL enr.	34,68
486	Bodycote	287,15
487	Franco Moteurs Électriques	226,78
488	AOMGMR	160,00
489	Charlevoix Express enr.	44,15
490	Groupe Ultima inc.	600,00
491	Peintures Récupérées du Québec	72,93
492	Sel Warwick inc.	3 729,26
493	M. Pierre Girard (dépl. du 07-06-07 au 24-06-07)	175,40
494	Mme France Lavoie (dépl. du 01-06-07 au 02-06-07)	353,81
495	M. Julien Lavoie (dépl. du 23-04-07 au 20-06-07)	34,44
496	Mme Kathy Duchesne (dépl. du 08-06-07 au 15-06-07)	11,76
	M. Gilles Gagnon (dépl. du 15-06-07)	8,25
	M. Mathieu Bilodeau (dépl. du 13-06-07)	5,88
497	Mme Caroline Dion (dépl. du 31-05-07 au 19-06-07)	84,82
498	M. Jean-Claude Simard (dépl. du 01-05-07 au 26-06-07)	408,41
499	M. Pierre Boudreault (dépl. du 27-03-07 au 29-05-07)	100,80
500	M. Albert Boulianne (dépl. du 19-06-07 au 29-05-07)	120,96
501	Municipalité de Saint-Siméon	1 144,67
502	Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs	9 835,71
503	ADGMRCQ	55,00
504	M. Pierre Asselin (dépl. du 23-05-07 au 19-06-07)	1069,82
505	Équipements GMM inc.	380,32
506	Imprimerie Charlevoix	49,81
507	Telus Mobilité	424,76
508	Centre Visa Desjardins	474,47
509	PG Govern inc.	2 153,66
510	Fédération québécoise des municipalités du Québec	155,50
511	Hydro-Québec	2 794,91
512	Bell Canada	631,15
513	L'Immobilière	4 330,10
514	Commission scolaire de Charlevoix	2 101,81
515	Heenan Blaikie Aubut	824,88
516	Pizzeria du Boulevard enr.	132,42
517	CLD de la MRC de Charlevoix-Est	45 449,00
518	Formules d'Affaires CCL	79,77
519	Le Domaine Forget	250,00
520	Centre de paiement (Canadian Tire)	27,71
521	Les Publications du Québec	59,46
522	M. Clément Néron	541,96
523	Hebdo Charlevoisien enr.	230,40
524	Valère d'Anjou inc.	52,63
525	Les Distributions Trois "S" inc.	470,80
526	Sullivan & Lavoie	7 076,99
527	CAUCA	2 988,18
528	L'Atelier Martin-Pêcheur inc.	1 275,00
529	Marché Gravel JR inc.	219,75
530	Fournitures & Ameublement	248,81
531	Mme Solange Fillion	1 450,00

532	Services Info-Comm	6 188,40
533	Postage On Call	592,24
534	Bureauthèque Pro inc.	421,51
535	Bell Canada (internet)	370,99
536	Centre de gestion de l'équipement roulant	1 826,51
537	Alarmes Charlevoix inc.	553,17
538	Service financiers CIT Itée	237,41
539	Banque nationale du Canada	446,78
540	Fonds de l'information foncière	240,00
541	M. Éric Harvey (dépl. du 31-05-07 au 04-06-07)	229,69
542	Régulvar	753,24
543	Bell Canada (VBQ)	4 705,08
544	Association Vélo Québec	285,00
545	Le Groupe Système Forêt	398,83
	Salaires - Avril 2007	46 557,09
	Salaires - Mai 2007	62 587,62
	Salaires - Juin 2007	56 475,53
	TOTAL :	960 430,84 \$

07-08-06 PROJET VILLAGES BRANCHÉS DU QUÉBEC (RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE), RÉ : SOUMISSIONS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater le directeur général, M. Pierre Girard, pour procéder à l'appel d'offres pour l'ouverture des soumissions concernant le règlement d'emprunt relatif au projet de fibre optique de Villages branchés du Québec

07-08-07 CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT, RÉ : SIGNATURE ET FORMATION DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de former le comité de diversification et de développement en ce qui a trait à la signature du contrat et de composer celui-ci de M. Pierre Girard, directeur général de la MRC, de Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe de la MRC, de M. Guy Néron, directeur général du CLD de la MRC de Charlevoix-Est, de M. Jean-Pierre Gagnon, maire de la Ville de Clermont, de M. Jean-Luc Simard, maire de la Ville de La Malbaie ainsi que de M. Bernard Maltais, maire de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

07-08-08 PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT, RÉ : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, d'inviter les trois firmes suivantes, soit Pluram – Arbourg – DBSF, ZINS Beauchêne et Enviram en appel d'offres afin de procéder à l'élaboration de Plan de diversification et de développement.

07-08-09 PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT, RÉ : FORMATION DU COMITÉ POUR LE CHOIX DES PROFESSIONNELS

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de former le comité pour le choix des professionnels en ce qui concerne le Plan de diversification et de développement et de composer celui-ci de Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe de la MRC, de Mme France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire, de M. Guy Néron, directeur général du CLD de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que

de M. Pierre Girard, directeur général de la MRC, pour présider les réunions du comité.

07-08-10 **ASSURANCES COLLECTIVES, RÉ : ANNULATION DU RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES EN VIGUEUR**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder à l'annulation du régime d'assurances collectives en vigueur, soit Desjardins Sécurité financière en date du 1^{er} octobre 2007.

c.c. Mme Johanne Sinott, Desjardins Sécurité financière

07-08-11 **ASSURANCES COLLECTIVES, RÉ : ADHÉSION AU NOUVEAU RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES EN VIGUEUR ET FINANCEMENT DU DÉLAI DE PAIEMENT PAR L'ASSURANCE-EMPLOI DANS LE CADRE DU NOUVEAU RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES**

CONSIDÉRANT le mandat confié à Groupe Financier AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du regroupement d'achat en assurances collectives de Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE SSQ-Vie a déposé une soumission dans le cadre dudit regroupement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement :

- 1) d'accepter la soumission de SSQ-Vie pour une mise en vigueur au 1^{er} octobre 2007;
- 2) de modifier les couvertures du régime actuel, tel que convenu et accepté par les employés syndiqués et non syndiqués, selon les paramètres suivants :
 - Enregistrement de la MRC à un programme supplémentaire au chômage (PSC) en remplacement de la couverture d'assurance salaire de courte durée actuelle;
 - Le PSC prévoit des prestations à 80 % (imposables) avec un délai de carence de 3 jours ouvrables en toutes circonstances;
 - La MRC accepte de mettre en place un système d'avance de prestations jusqu'à concurrence d'un mois pour chaque nouvelle demande d'invalidité et ce, afin de compenser les nouveaux délais de paiement justifiés par la présente modification;
 - La MRC auto-assurera les prestations supplémentaires des cadres sans avoir recours à une compagnie d'assurances pour lesdites prestations;
 - La MRC ne bénéficiera plus de son taux de cotisation réduit à l'Assurance-Emploi, cependant les économies réalisées seront plus bénéfiques à court, moyen et long terme;
 - L'indexation des prestations d'assurance salaire de longue durée sera réduite à l'indice RRQ, avec un maximum de 2%, contrairement à 4%;
 - Le remboursement des soins médicaux sera réduit à 80 % au lieu de 90 %;
 - Une nouvelle franchise sera ajoutée au plan actuel sous la forme d'un ticket modérateur de l'ordre de 7,00 \$ par médicament.
- 3) Considérant que l'option de l'ajout d'une couverture soins dentaires et soins visuels a été rejetée par les employés syndiqués, il est convenu d'offrir aux cadres de la MRC, en remplacement d'une telle option,

une couverture de « coût plus » leur permettant des remboursements non admissibles par le régime actuel. Cette option sera appliquée en considération des sommes économisées par la MRC pour chacun des cadres, de la façon suivante et ce, pour les 5 prochaines années, renouvelable automatiquement, avec consentement mutuel des parties, pour des termes successifs, à des montants qui pourront être réévalués :

Nom du cadre	Valeur du Coût Plus
Michel Boulianne	475,00 \$
Caroline Dion	800,00 \$
Pierre Girard	1300,00 \$
France Lavoie	425,00 \$

- 4) Que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 18 premiers mois du contrat (1^{er} avril 2009) selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA ou avant, dans l'éventualité que le regroupement en entier retourne en appel d'offres avant cette date. Les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes);
- 5) Que M. Pierre Asselin, préfet et M. Pierre Girard, directeur général, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la mise en vigueur et à l'application des nouvelles options.

c.c. M. Christian Renaud, Conseiller en sécurité financière, assurances et rentes collectives, Groupe Financier AGA inc.

07-08-12

RÈGLEMENT PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS. RÉ : AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Bernard Maltais que, lors d'une prochaine séance de ce Conseil, sera présenté un projet de règlement visant à modifier le *Règlement numéro 86-11-97 relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC de Charlevoix-Est*.

Le Règlement en question apportera les modifications suivantes au traitement des membres du Conseil de la MRC de Charlevoix-Est :

	Ancienne rémunération			Nouvelle rémunération		
	Salaire	Allocation de dépenses	Total	Salaire	Allocation de dépenses	Total
Préfet	9 568,69 \$	4 784,34 \$	14 353,03 \$	12 000,00 \$	6 000 \$	18 000,00 \$
Préfet suppléant	3 259,33 \$	1 629,66 \$	4 888,99 \$	6 000,00 \$	3 000,00 \$	9 000,00 \$
Maires	2 389,63 \$	1 194,82 \$	3 584,45 \$	4 000,00 \$	2 000,00 \$	6 000,00 \$

Le Règlement en question prévoira que ces modifications au traitement des membres du Conseil de la MRC de Charlevoix-Est seront rétroactives au 1^{er} janvier 2007. Le Règlement prévoira également que si la MRC de Charlevoix-Est ne possède pas un budget suffisant pour accorder aux membres de la MRC de Charlevoix-Est cette nouvelle rémunération, celle-ci sera puisée à même les surplus accumulés de la MRC de Charlevoix-Est.

Avis est également donné que le traitement proposé sera indexé pour chaque exercice financier conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

À noter que ce règlement sera adopté le 30 octobre 2007, à 19h30, à la salle du Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est lors de la session régulière d'octobre du Conseil des maires.

**07-08-13 ENTENTE DE SERVICES AVEC LA FIRME HEENAN BLAIKIE AUBUT,
RÉ : RENOUELEMENT**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder au renouvellement de l'entente de services avec la firme Heenan Blaikie Aubut au coût de 8 000,00 \$, plus les taxes applicables.

Il est également résolu de déléguer le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard, pour signer cette entente.

c.c. M^e Pierre Bellavance, Heenan Blaikie Aubut

**07-08-14 ÉVALUATION, RÉ : ACHAT DE FORMATION POUR
MME CATHERINE GIRARD CONCERNANT LES CALCULS DES
FICHES D'ÉVALUATION**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de payer une formation concernant les calculs des fiches d'évaluation pour Mme Catherine Girard en requérant aux services de l'Immobilière, au montant de 2 000,00 \$, pour une durée d'une semaine (40 heures).

c.c. M. Claude Vanasse, L'Immobilière

**07-08-15 ÉVALUATION, RÉ : CADEAU POUR SOULIGNER LA NAISSANCE DU
BÉBÉ DE MME JOSÉE ASSELIN**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de remettre un montant de 100,00 \$ à Mme Josée Asselin du département de l'évaluation foncière pour souligner la naissance de son premier enfant.

**07-08-16 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS DE
LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, de procéder à l'achat des équipements suivants :

- une chaise pour le bureau du préfet au montant de 109,99 \$ (taxes en sus) chez Imprimerie Charlevoix;
- une plastifieuse ainsi que l'équipement nécessaire à son fonctionnement au montant de 320,87 \$ chez Imprimerie Charlevoix;
- un système d'alarme pour la salle du serveur informatique pour un montant d'environ 300,00 \$ chez Alarmes Charlevoix inc.;
- une remorque pour le site d'enfouissement sanitaire au montant de 398,81 \$ (taxes incluses) chez Canadian Tire;
- un pulvérisateur pour le site d'enfouissement sanitaire au coût de 179,46 (taxes incluses) chez SITEL;
- un climatiseur pour le site d'enfouissement sanitaire au montant de 202,57 \$ (taxes incluses) chez Rossi;
- un télécopieur à l'Aéroport de Charlevoix pour un montant de 454,66 \$ (taxes incluses) chez Équipement GMM inc.;
- le renouvellement des deux téléphones cellulaires à l'Aéroport de Charlevoix;
- un contrat pour le lettrage du stationnement à l'Aéroport de Charlevoix à Gestion LRW inc. pour un montant de 1 649,02 \$ (taxes incluses);
- un contrat à Béton Dallaire pour la réparation de la canalisation d'eau pour un montant de 840,00 \$ (taxes en sus);

- un arrêt de stationnement pour aéronefs à l'Aéroport de Charlevoix.

07-08-17 **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU TNO DE CHARLEVOIX-EST AU 30 JUIN 2007**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter les déboursés du TNO de la MRC de Charlevoix-Est au 30 juin 2007.

**DÉBOURSÉS POUR LES MOIS
D'AVRIL, MAI ET JUIN 2007
TNO DE CHARLEVOIX-EST**

27	Groupe Ultima inc.	600,00\$
28	Mme Danielle L. Foster	1 301,50
29	Transport adapté du Fjord	2000,00
30	Hydro-Québec	461,58
31	MRC de Charlevoix-Est	45 675,00
32	Mme Danielle L. Foster	1 301,50
33	M. Bernard Lajoie	1 058,19
34	M. Jean-Marie Bergeron	30,00
35	Hydro-Québec	456,06
36	Ministère des Finances	37 797,00
37	MRC de Charlevoix-Est	20 080,50
38	Mme Danielle L. Foster	1 672,46
39	Hebdo Charlevoisien	85,01
40	Hydro-Québec	471,51

07-08-18 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FINANCIÈRE DU COMITÉ CITOYENS DE SAGARD**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'accepter la demande d'aide financière demandée par le Comité de citoyens de Sagard – lac Deschênes à concurrence d'un montant de 10 000,00 \$ pour l'étude d'avant-projet visant la mise en place d'une coopérative de câblodistribution de services internet à haute vitesse et de téléphonie.

Il est également résolu d'imputer ce montant de 10 000,00 \$ à même le surplus accumulé du TNO de Charlevoix-Est au 31 décembre 2006.

07-08-19 **ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE RELATIF À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES, RÉ : AVIS DE MOTION**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Charlevoix-Est a commencé le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est travaille à l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire encadrant le développement éolien afin de palier à l'absence de réglementation sur ce sujet;

CONSIDÉRANT le potentiel éolien du territoire de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est a été donnée le 30 janvier 2007 et le 29 mai 2007, que cette résolution vaut pour 90 jours et que ce laps de temps n'a pas été suffisant pour compléter l'élaboration du règlement vu la nouveauté et les impacts possibles des parcs éoliens;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, le maire de la Ville de Clermont, M. Jean-Pierre Gagnon, dépose un avis de motion annonçant :

- 1) d'interdire toute nouvelle utilisation du sol, nouvelle construction, demande d'opération cadastrale et morcellement de lots fait par aliénation visant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- 2) d'entreprendre, en concertation avec le milieu, l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation des éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions

07-08-20 **ADOPTION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX, RÉ : AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Bernard Maltais que, lors d'une prochaine séance de ce Conseil, sera déposé un avis de motion visant l'adoption d'un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux.

07-08-21 **VÉLOROUTE LES COLS DU FJORD, RÉ : RÉOLUTION POUR DÉSIGNER MME PIERRETTE LATULIPPE ET M. GASTON TREMBLAY EN TANT QU'ADMINISTRATEURS DE LA CORPORATION AINSI QUE MME FRANCE LAVOIE EN TANT QUE PERSONNE RESSOURCE**

CONSIDÉRANT le potentiel de développement touristique que représente le projet de la véloroute les Cols du Fjord;

CONSIDÉRANT la formation de la corporation de la véloroute les Cols du Fjord qui aura lieu le 29 août prochain;

CONSIDÉRANT l'importance pour la MRC de Charlevoix-Est d'être représentée sur la corporation qui gèrera, développera et fera la promotion de la véloroute les Cols du Fjord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, de désigner Mme Pierrette Latulippe et M. Gaston Tremblay en tant qu'administrateurs de la corporation de la véloroute les Cols du Fjord ainsi que Mme France Lavoie en tant que personne ressource.

c.c. M. Guy Girard, Corporation Véloroute les cols du Fjord

07-08-22 **PARC MARIN SAGUENAY – SAINT-LAURENT, PROCHAINE MISSION DU 1^{ER} AU 9 OCTOBRE À PORT-CROS (SUD DE LA FRANCE), RÉ : DÉLÉGATION DE M. PIERRE ASSELIN ET MME FRANCE LAVOIE**

CONSIDÉRANT l'implication de la MRC de Charlevoix-Est dans le Comité de coordination du Parc marin Saguenay - Saint-Laurent où deux de ses représentants siègent;

CONSIDÉRANT que ce comité organise une mission afin d'élargir l'expertise de ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, de déléguer M. Pierre Asselin, préfet ainsi que Mme France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire, pour participer à la prochaine mission du Parc marin Saguenay – Saint-Laurent qui se tiendra à Port-Cros (au sud de la France) du 1^{er} au 9 octobre 2007.

Il est également résolu de financer un montant de 1 000,00 \$ pour chacun des participants à même le surplus accumulé au 31 décembre 2006 de la MRC de Charlevoix-Est.

07-08-23

RÈGLEMENT NUMÉRO 166-06-07 MODIFIANT LE RCI RELATIF À LA ZONE AGRICOLE, RÉ : CORRECTION D'UNE ERREUR QUI APPARAÎT DE FAÇON ÉVIDENTE À LA LECTURE SEULE DES DOCUMENTS

CONSIDÉRANT l'article 202.1 du Code municipal où on lit : «Le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du Conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le secrétaire-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du Conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction»;

CONSIDÉRANT que dans le *Règlement no 166-06-07*, il est écrit à l'article 20.10.5 : «(...) Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée doit être adjacent au chemin public de Port-au-Persil. Aucune construction ne sera autorisée sur un terrain adjacent à un chemin privé ou une voie d'accès.» et que cet article est associé aux territoires du chemin des Quatre-Vents pour les lots 104-1 et 104-2 de la Municipalité de Saint-Irénée;

CONSIDÉRANT qu'il est évident que cet extrait d'article a été reproduit par erreur et qu'il était valable pour une situation à Port-au-Persil alors que dans le *Règlement 166-06-07*, il est question de territoires définis dans la Municipalité de Saint-Irénée;

CONSIDÉRANT qu'on aurait plutôt dû lire : «(...) Le terrain sur lequel doit être érigé la construction projetée doit être adjacent au chemin des Quatre-Vents. Aucune construction ne sera autorisée sur un autre terrain adjacent à un chemin privé ou une voie d'accès.»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de joindre cette résolution ainsi que le document modifié avec correction au *Règlement numéro 166-06-07*.

Règlement numéro 166-06-07

CONSIDÉRANT une nouvelle façon de gérer l'administration du *Règlement de contrôle intérimaire numéro 144-04-06 relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles du territoire de la MRC de Charlevoix-Est* laquelle accorde plus d'autonomie aux inspecteurs municipaux;

CONSIDÉRANT les demandes de modification au *Règlement de contrôle intérimaire numéro 144-04-06 relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles du territoire de la MRC de Charlevoix-Est* des villes de Clermont et La Malbaie ainsi que celles de la Municipalité de Saint-Irénée;

CONSIDÉRANT qu'il y a une demande d'un promoteur pour un usage commercial sur une profondeur de 181 mètres sur les lots 606-ptie, 606-1ptie et 606-1-1 du rang nord-ouest de la rivière Murray sur le territoire de la Ville de La Malbaie et du lot 3257532 du cadastre de Clermont alors que le règlement autorise uniquement 120 mètres;

CONSIDÉRANT l'importance économique de ce projet dont le promoteur regarde aussi la possibilité de s'implanter en dehors de la MRC;

CONSIDÉRANT le caractère commercial déjà très présent sur cette portion de la route 138 laquelle constitue la plus grande concentration d'activités commerciales et industrielles du territoire de la MRC de Charlevoix-Est avec le Parc industriel de la Ville de Clermont situé à proximité;

CONSIDÉRANT que 4 terrains sur la rue des Quatre-Vents à Saint-Irénée ont une autorisation de la CPTAQ pour un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que 6 maison sont déjà construites sur la rue des quatre-vents et que cette rue constitue un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT un échange de terrains souhaité lequel permettrait de consolider des terres agricoles dynamiques dans la Municipalité de Saint-Irénée;

CONSIDÉRANT que cet échange vaut pour un terrain boisé sur lequel un abri forestier sert de chalet et dont le potentiel agricole est important contre deux parties de terrains adjacentes au secteur de villégiature du ruisseau Jureux lesquelles sont impraticables pour l'agriculture vue leur dénivelé;

CONSIDÉRANT que cet échange pourra se réaliser uniquement si le présent règlement permet la construction résidentielle sur ces deux parcelles irrécupérables pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 23 avril 2007 à la MRC de Charlevoix-Est entre les représentants de l'Union des producteurs agricoles (syndicat de Charlevoix-Est), du ministère des Affaires municipales et des Régions, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la MRC de Charlevoix-Est où chacun s'est montré favorable à l'utilisation, selon les usages déjà prévus au règlement, de 61 mètres supplémentaires sur les lots à La Malbaie et à Clermont décrits précédemment;

CONSIDÉRANT qu'à cette rencontre, ces mêmes représentants se sont montrés favorables aussi à reconnaître les treize terrains lotis et bénéficiant d'une autorisation de la CPTAQ sur le chemin des Quatre-Vents en tant qu'îlot déstructuré de même qu'à faire en sorte que l'échange de terrains à Saint-Irénée se concrétise;

CONSIDÉRANT la réunion du Comité consultatif agricole (CCA) du 20 juin 2007 à laquelle le présent règlement a été présenté et pour lequel le CCA s'est montré favorable à l'ensemble du règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 24 avril 2007 à l'endroit et au moment ordinaire des réunions du Conseil à laquelle il y avait quorum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de modifier le *Règlement de contrôle intérimaire numéro 144-04-06 relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* en modifiant ou ajoutant les articles suivants :

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

2. Titre du règlement

Le présent règlement a pour titre : *Règlement numéro 166-06-07 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 144-04-06 relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles du territoire de la MRC de Charlevoix-Est* afin d'ajouter et modifier des articles relatifs à la gestion du règlement et aux îlots déstructurés.

3. Modification de l'article 13 Fonctionnaire désigné

L'article 13 est modifié comme suit :

ARTICLE 13 FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

~~L'administration du présent règlement est confiée aux inspecteurs régionaux et aux inspecteurs régionaux adjoints selon les modalités prévues au présent règlement.~~

Article 13 Application du présent règlement

La surveillance et l'application du présent règlement sont confiées aux fonctionnaires désignés de chacune des municipalités comme responsables de l'émission des permis et certificats conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chapitre A-19.1) et ci-après désigné comme inspecteur régional-adjoint.

4. Abrogation de l'article 15**Article 15 L'inspecteur régional adjoint**

~~La charge d'inspecteur régional adjoint revient à celui qui occupe le poste d'inspecteur en bâtiment responsable de l'émission des permis et certificats de chacune des municipalités du territoire de la **MRC de Charlevoix-Est**.~~

5. Modification de l'article 16 Fonction de l'inspecteur régional

L'article 16 est modifié comme suit :

Article 16 Fonction de l'inspecteur régional

~~1) conseille et assiste les inspecteurs régionaux adjoints désignés dans l'application du présent règlement;~~

~~2) contrôle et vérifie toutes les demandes de permis ou de certificats complétées par les inspecteurs régionaux adjoints;~~

~~3) tient un registre de tous les permis et certificats émis par les inspecteurs régionaux adjoints;~~

~~4) peut référer, pour avis, toute question d'interprétation ou d'application du présent règlement au Conseil de la MRC;~~

~~5) exerce toutes les fonctions de l'inspecteur régional adjoint si requis et à cet effet, tient un registre de tous les permis et certificats qu'il émet ou refuse;~~

~~6) avise le propriétaire ou l'occupant et son conseil municipal que des procédures ordonnant la cessation de tout travail pourront être entreprises si les travaux à être effectués ou déjà effectués contreviennent aux prescriptions du présent règlement.~~

Article 16 Fonctions et pouvoirs de l'inspecteur régional

L'inspecteur régional administre et coordonne l'application du présent règlement. À cette fin, il conseille et assiste les inspecteurs régionaux-adjoints désignés pour l'application du présent règlement. Il peut également vérifier la conformité des certificats d'autorisation émis par les inspecteurs régionaux-adjoints et faire rapport au Conseil de la MRC, de façon verbale ou écrite, des irrégularités ou infractions observées. Il peut également émettre les certificats d'autorisation requis à l'intérieur du territoire d'une municipalité lorsque l'inspecteur régional-adjoint de cette municipalité est dans l'incapacité d'agir. Il peut rectifier la décision à l'égard d'une demande de certificat d'autorisation s'il constate des irrégularités dans le traitement d'une demande. Il peut rédiger et transmettre les avis ou constats d'infraction qu'il juge nécessaire lorsqu'il constate une infraction au présent règlement.

6. Modification de l'article 17

Article 17 Fonction de l'inspecteur régional adjoint

L'inspecteur régional adjoint est le fonctionnaire désigné pour l'application du présent règlement. À cette fin, l'inspecteur régional adjoint :

- ~~1) veille à l'administration du présent règlement;~~
- ~~2) émet ou refuse d'émettre les permis ou les certificats requis par le présent règlement;~~
- ~~3) vérifie si la demande est complète, sinon voit à ce que le dossier soit complété;~~
- ~~4) étudie la demande en conformité avec le présent règlement et, s'il y a lieu, vérifie la conformité de la demande avec le droit d'accroissement (art.79.2.4 et suivants de la LPTAA);~~
- ~~5) notifie par écrit, à l'inspecteur régional, toute infraction au présent règlement;~~
- ~~6) suite à la décision du conseil, émet les constats d'infraction aux contrevenants;~~
- ~~7) peut référer, pour avis, toute question d'interprétation ou d'application à l'inspecteur régional;~~
- ~~8) transmet aux municipalités concernées tout avis d'infraction émis sur leur territoire;~~
- ~~9) tient un registre des certificats émis ou refusés en vertu du présent règlement ainsi que les raisons du refus d'émission du certificat;~~
- ~~10) avise le propriétaire ou l'occupant et son conseil municipal que des procédures ordonnant la cessation de tout travail pourront être entreprises si les travaux à être effectués ou déjà effectués contreviennent aux prescriptions du présent règlement;~~

Article 17 Fonctions de l'inspecteur régional-adjoint

L'inspecteur régional-adjoint désigné au sens de l'article 13 veille au respect des dispositions du présent règlement sur le territoire où il a juridiction. Il voit à l'administration et au traitement des demandes de permis et de certificat et procède à l'inspection sur le terrain. De façon plus spécifique, l'inspecteur régional-adjoint est responsable de coordonner l'application du présent règlement et à cet effet il doit :

- 1) Émettre ou refuser d'émettre les permis et certificats requis par le présent règlement sur le territoire où il a juridiction.
- 2) Tenir un registre des permis et certificats émis ou refusés officiellement par lui, en vertu du présent règlement, ainsi que les raisons du refus d'émission du permis ou du certificat.
- 3) Tenir un dossier de chaque demande de permis ou de certificat.
- 4) Faire rapport, par écrit, au conseil de la municipalité, de toute contravention au présent règlement et faire les recommandations afin de corriger la situation; suite à la décision du conseil municipal, émettre les constats d'infraction au présent règlement.
- 5) Aviser le propriétaire ou l'occupant de cesser tout travail ou ouvrage qui contrevient au présent règlement.
- 6) Aviser le propriétaire ou l'occupant de procéder aux correctifs nécessaires pour régulariser tout travail ou ouvrage non conforme au présent règlement.

7) Dans le cas d'une infraction à caractère continu commise sur le territoire où il a juridiction :

- requérir de tout contrevenant la cessation immédiate de l'infraction commise envers l'une ou l'autre des prescriptions du présent règlement;

et

- aviser tout contrevenant que le fait d'avoir enfreint à telle disposition réglementaire l'expose à des sanctions pénales pour chaque jour où dure l'infraction et ce, en outre des recours civils prévus par la Loi.

7. Modification de l'article 19.3

L'article 19.3 est modifié comme suit :

~~19.3 Suivi de la demande~~

~~L'inspecteur régional adjoint ou, le cas échéant, l'inspecteur régional émet le certificat d'autorisation dans un délai d'au plus 45 jours de la date du dépôt de la demande si :~~

~~a) la demande est conforme au présent règlement;~~

~~b) la demande est accompagnée de tous les plans et renseignements exigés en vertu du présent règlement;~~

~~Dans le cas contraire, il doit faire connaître son refus au requérant par écrit et le motiver dans le même délai. Dans un délai d'au plus 15 jours de la réception du refus, le requérant peut demander une révision de la décision à l'inspecteur régional et fournir les motifs de désaccord avec cette décision.~~

~~**Dans tous les cas, l'inspecteur régional adjoint doit transmettre au requérant ainsi qu'à l'inspecteur régional de la MRC de Charlevoix-Est une copie du formulaire de demande de certificat d'autorisation.**~~

19.3 Suivi de la demande

L'inspecteur régional adjoint émet le certificat d'autorisation dans un délai d'au plus 45 jours de la date du dépôt de la demande si :

a) la demande est conforme au présent règlement;

b) la demande est accompagnée de tous les plans et renseignements exigés en vertu du présent règlement;

Dans le cas contraire, il doit faire connaître son refus au requérant par écrit et le motiver dans le même délai. Dans un délai d'au plus 15 jours de la réception du refus, le requérant peut demander une révision de la décision à l'inspecteur régional adjoint et fournir les motifs de désaccord avec cette décision.

Dans tous les cas, l'inspecteur régional adjoint doit transmettre au requérant une copie du formulaire de demande de certificat d'autorisation.

L'inspecteur régional adjoint est autorisé à délivrer les permis de construction requis par le présent règlement, sans aucune autre autorisation de la MRC de Charlevoix-Est. Toutefois, une copie de ces permis devra être transmise à la MRC.

8. Modification du Tableau 1 de l'article 20.1 Dispositions générales relatives aux usages permis en zone agricole

Un chapitre est ajouté dans usage résidentiel (permanent) pour le secteur agricole

L'usage résidentiel est autorisé pour le territoire d'application de l'îlot déstructuré chemin des Quatre-vents et pour les lots 104-2 et 104-3 du cadastre de la Paroisse de Saint-Irénée décrit à l'article 20.10.3

9. Modification de l'Article 20.10.1 Territoire d'application

L'article 20.10.1 est modifié comme suit :

Article 20.10.1 Territoire d'application

~~L'îlot déstructuré est situé en bordure de la route 138, du côté sud-ouest, sur une bande de terrain de 120 mètres entre les lots 591-2 et 606-Ptie du rang nord-ouest de la rivière Murray sur le territoire de la Ville de La Malbaie et entre les lots 607-2-Ptie et 609-3-1 du rang nord-ouest de la rivière Murray sur le territoire de la Ville de Clermont, tel que montré sur le plan annexé au présent règlement.~~

20.10.1 Territoire d'application de l'îlot déstructuré route 138

L'îlot déstructuré est situé en bordure de la route 138, du côté sud-ouest, sur une bande de terrain de 120 mètres entre les lots 591-2 et 606-Ptie du rang nord-ouest de la rivière Murray sur le territoire de la Ville de La Malbaie et entre les lots 607-2-Ptie et 609-3-1 du rang nord-ouest de la rivière Murray sur le territoire de la Ville de Clermont à l'exception des lots 606-ptie, 606-1ptie et 606-1-1, Cadastre du rang nord-ouest de la rivière Murray sur le territoire de la Ville de La Malbaie et du lot 3257532, Cadastre du Québec sur le territoire de la Ville de Clermont où une bande de terrain de 181 mètres est incluse.

10. Modification du numéro de l'article 20.10.1 Les usages autorisés

Le numéro de cet article était le même que le précédent, il devient :

20.10.1 Les usages autorisés

Article 20.10.2 Les usages autorisés

11. Ajout de l'article 20.10.3 Normes spécifiques permettant l'utilisation résidentielle pour l'îlot déstructuré chemin des Quatre-Vents et pour les lots 104-1 et 104-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Irénée.

20.10.3 Normes spécifiques permettant l'utilisation résidentielle pour l'îlot déstructuré chemin des Quatre-vents et pour les lots 104-1 et 104-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Irénée.

L'îlot déstructuré est situé sur le chemin des Quatre-vents de la Municipalité de Saint-Irénée du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Irénée. Il comprend les lots 152-1 à 152-13, 153-1 à 153-13, 154-1 à 154-13 et 155-1 à 155-13 pour un total de 13 terrains lotis.

Les lots 104-1 et 104-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Irénée sont adjacents au secteur de villégiature du ruisseau Jureux.

12. Ajout de l'article 20.10.4 L'usage autorisé

20.10.4 L'usages autorisé

Aux territoires d'application définis à l'article 20.10.3, seul l'usage résidentiel (permanent) est autorisé, tel que défini à l'article 20.2.

13. Ajout de l'article 20.10.5 Conditions préalables à l'émission d'un permis de construction pour une nouvelle utilisation résidentielle dans les territoires définis à l'article 20.10.3.

20.10.5 Conditions préalables à l'émission d'un permis de construction pour une nouvelle utilisation résidentielle dans les territoires définis à l'article 20.10.3.

Aucun permis de construction pour une nouvelle utilisation résidentielle ne sera accordé à moins que les conditions suivantes ne soient respectées :

1) Forme et contenu de la demande

Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée y compris ses dépendances doit être montré sur un plan d'implantation signé par un arpenteur-géomètre et doit contenir les informations suivantes :

La dimension et la superficie du terrain et l'identification cadastrale;

La localisation des lignes de rue et leur identification;

Les distances entre chaque construction et les lignes de terrain;

La localisation et les dimensions de la construction projetée sur le terrain;

Tout autre renseignement requis par le règlement relatif aux permis et certificats de la municipalité;

2) Aucun service d'aqueduc et d'égout municipaux :

Les projets d'alimentation en eau potable et d'évacuation et de traitement des eaux usées de la construction à être érigée sur le terrain sont conformes à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements édictés sous son empire.

3) Rue publique :

Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée doit être adjacent au chemin des Quatre-Vents. Aucune construction ne sera autorisée sur un autre terrain adjacent à un chemin privé ou une voie d'accès.

4) Règlements d'urbanisme :

La demande de permis de construction doit être conforme aux dispositions contenues aux règlements d'urbanisme (permis et certificats, lotissement, zonage, construction, PIIA etc.) de la Municipalité de Saint-Irénée dans la mesure où ces derniers sont compatibles avec le présent règlement.

5) Cas d'exception :

Les paragraphes 1, 2 et 3 ne s'appliquent pas aux constructions pour des fins agricoles.

14. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

c.c. Mme Nathalie Normandeau, ministre, ministère des Affaires municipales et des Régions

07-08-24

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE COATICOOK

CONSIDÉRANT la résolution CM2007-06-213 adoptée le 20 juin 2007 par la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que dans cette résolution, il est demandé à la Commission de Protection du territoire agricole de revoir l'ensemble des zones agricoles et d'ajuster dans les meilleurs délais celles-ci en fonction du nouveau cadastre issu de la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est gère une zone agricole et que celle-ci doit tenir compte de la nouvelle réalité cadastrale au risque de causer des problèmes de gestion de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'appuyer la MRC de Coaticook quant à sa résolution CM2007-06-213.

c.c. MRC de Coaticook
Fédération québécoise des municipalités du Québec

07-08-25 **RÈGLEMENT NUMÉRO 839-07 DE LA VILLE DE LA MALBAIE, RÉ : AVIS DE CONFORMITÉ**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 839-07* lequel modifie certaines dispositions du *Règlement sur le P.I.I.A. numéro 761-02* adopté en deuxième lecture par le conseil de la Ville de La Malbaie, le 13 août 2007;

CONSIDÉRANT l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 839-07 de la Ville de La Malbaie* s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déclarer conforme le *Règlement numéro 839-07 de la Ville de La Malbaie* au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. M. Daniel Lavoie, directeur général, Ville de La Malbaie

07-08-26 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON, RÉ : AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO 87-2**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 87-2*, lequel modifie certains articles du *Règlement de zonage numéro 244* de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse et du *Règlement de zonage numéro 180* de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 6 août 2007;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à autoriser la classe commerce et service associée à l'usage habitation dans les zones 60-H et 19-AF de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse, d'autoriser la construction de garages et de cabanons dans la cour avant, pour les usages résidentiels où le terrain est adjacent à un cours d'eau, un lac ou au Fleuve Saint-Laurent dans les anciennes municipalités de Saint-Siméon Village et Saint-Siméon Paroisse;

CONSIDÉRANT l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 87-2 de la Municipalité de Saint-Siméon* s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de déclarer conforme le *Règlement numéro 87-2 de la Municipalité de Saint-Siméon* au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. Mme Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

07-08-27 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON, RÉ : AVIS DE NON-CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO 88**

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement numéro 88* par la Municipalité de Saint-Siméon et transmis à la MRC de Charlevoix-Est, le 11 juillet 2007, pour étude de la conformité du règlement au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT l'article 5 du *Règlement no 88* qui étend la zone 02-AF en englobant les zones 22-H et 20-H, lesquelles sont des zones d'habitation incluses dans le périmètre urbain défini au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement 88* où on exclut la zone 02-AF des zones où l'érection d'une construction doit être faite sur un terrain adjacent à une rue publique;

CONSIDÉRANT l'article 6.2.1 conditions d'émission de permis de construction du schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est où il est dit que toute construction dans les périmètres d'urbanisation doit être faite sur un terrain adjacent à une rue publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de déclarer non conforme au schéma d'aménagement en vigueur le *Règlement numéro 88 de la Municipalité de Saint-Siméon*.

c.c. Mme Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

07-08-28 **SÉCURITÉ INCENDIE, RÉ : ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE COORDONNATEUR RÉGIONAL - PRÉVENTIONNISTE**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder à l'achat de trois uniformes et de logos brodés pour le coordonnateur régional préventionniste en sécurité incendie de la MRC, pour un montant d'environ 700,00 \$, plus les taxes.

07-08-29 **SÉCURITÉ CIVILE, RÉ : RÉOLUTION POUR LE MAINTIEN DU POSTE DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ CIVILE SUR LE TERRITOIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT le départ prochain à la retraite de M. Marcel-Marie Gagnon, conseiller en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique (MSP), Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik;

CONSIDÉRANT QUE M. Gagnon, dans le cadre de son travail, est basé dans Charlevoix, à Baie-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT l'intention de la Direction régionale de la sécurité civile de ne pas combler le poste que M. Gagnon laissera bientôt vacant dans Charlevoix;

CONSIDÉRANT le dynamisme de la région dans la gestion des mesures d'urgence et plus spécifiquement, le dynamisme des intervenants du territoire de la MRC de Charlevoix-Est avec l'existence du COMUR (Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales) depuis bientôt 20 ans, d'un CCMUR (Centre de coordination des mesures d'urgence régionales) depuis bientôt 10 ans et de trois sous-centres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conserver le poste de conseiller en sécurité civile sur le territoire de Charlevoix en raison, notamment de la culture en sécurité civile bien établie dans la région depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la région ne souhaite pas perdre cette proximité dans la desserte des services en matière de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, de demander à la Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik de maintenir le poste de conseiller en sécurité civile sur le territoire de Charlevoix suite au départ prochain à la retraite de M. Marcel-Marie Gagnon.

c.c. Mme Hélène Chagnon, directrice régionale, Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik
Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est

07-08-30

SÉCURITÉ CIVILE, RÉ : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU NOM DU COMUR AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PCPC POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN LOGICIEL DE GESTION D'INTERVENTIONS

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, que la MRC de Charlevoix-Est dépose une demande d'aide financière au nom du Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales (COMUR) auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme conjoint de protection civile pour l'acquisition et l'installation d'un logiciel de gestion d'interventions.

Il est également résolu de désigner Mme Caroline Dion, directrice de la sécurité publique, du greffe et du développement régional pour rédiger, signer et déposer la demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique.

07-08-31

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, ACHAT DE PUBLICITÉ À CIHO-MF ET DANS LA RUBRIQUE "LES BONNES ADRESSES"

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'une publicité à CIHO-MF pour sensibiliser davantage les citoyens aux bonnes habitudes liées au recyclage et ce, pour un montant de 1379,01 \$, plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'acheter une publicité pour les matières recyclables, pour un montant de 1500,00 \$ (taxes en sus), dans la rubrique "Les Bonnes Adresses".

c.c. M. Richard Harvey

07-08-32

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉ : PAIEMENT DE LA FACTURE FINALE DE LA DEMANDE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION (CA) RÉALISÉE PAR LA FIRME CONSULTANTS ENVIROCONSEIL AUPRÈS DU MDDEP NÉCESSAIRE POUR COMPLÉTER LE TROISIÈME BASSIN DE TRAITEMENT AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) DE CLERMONT

CONSIDÉRANT que le mandat de réaliser la demande de CA nécessaire pour compléter le troisième bassin de traitement au Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Clermont a été complété par la firme Consultants Enviroconseil;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault, et résolu unanimement, de payer à la firme Consultants Enviroconseil la somme de 16 386,01 \$ (taxes incluses) pour la réalisation du troisième bassin au Lieu d'enfouissement sanitaire de Clermont.

07-08-33

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉ : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME CONSULTANTS ENVIROCONSEIL POUR LA DEMANDE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION (CA) AUPRÈS DU MDDEP NÉCESSAIRE À LA CONVERSION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) DE CLERMONT EN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a jusqu'en janvier 2009 pour se conformer au nouveau Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR);

CONSIDÉRANT que pour s'y conformer et ainsi respecter ce délai, il est impératif de convertir le Lieu d'enfouissement sanitaire de Clermont en lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT qu'un avis juridique datant du 28 août 2007 de M^e André Lemay confirme que la MRC de Charlevoix-Est agit en toute légalité en octroyant à la firme Consultants Enviroconseil le contrat de services professionnels pour réaliser la demande de certificat d'autorisation nécessaire à la conversion du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) en Lieu d'enfouissement technique (LET) et ce, de gré à gré;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de mandater la firme Consultants Enviroconseil pour réaliser la demande de certificat d'autorisation nécessaire à la conversion du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) en Lieu d'enfouissement technique (LET) au coût de 80 595,00 \$, plus les taxes applicables.

07-08-34

AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT FINAL AVEC LA FIRME KRONSTROM DESJARDINS

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'accepter le règlement final avec Krönstrom Desjardins pour un montant de 10 000,00 \$ incluant les dépenses inhérentes et les taxes dont les sommes ont déjà été mises en réserve dans les états financiers de l'Aéroport de Charlevoix et de procéder à ce paiement.

07-08-35

AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : FISSURES AU CHEMIN D'ACCÈS

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater M^e Pierre Bellavance pour tenter des procédures légales contre les professionnels et entrepreneurs responsables des fissures présentes sur le chemin d'accès de l'Aéroport de Charlevoix, s'il y a lieu, afin que les travaux de correction soient réalisés au frais des responsables.

c.c. M. Pierre Bellavance, Heenan Blaikie Aubut
M. Gaétan Roy, Roche & Associés Itée

07-08-36

CONFIRMATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DANS LE CADRE DU PACTE RURAL, PREMIÈRE GÉNÉRATION (2002-2006)

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, de confirmer au Bureau de la Capitale-Nationale la conformité de la liste des engagements financiers pris par la MRC de Charlevoix-Est pour les projets du Pacte rural de première génération (2002-2006), telle que préparée par Mme Huguette Marin, agente de développement rural du CLD de la MRC de Charlevoix-Est et de confirmer que les sommes ont bien été engagées dans le cadre de la première politique nationale de la ruralité.

c.c. Mme Caroline Magnan, analyste-conseil, Bureau de la Capitale-Nationale

07-08-37 **GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : PAIEMENT D'UN PREMIER VERSEMENT DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PROJET DE BLEUETIÈRE SUR LES LOTS 8, 9 ET 10, RANG II OUEST, CANTON DE SALES**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'effectuer un premier versement au montant de 7 665,99 \$ à messieurs Henri Aimé et Herman Gilbert dans le cadre de l'aide financière accordée pour l'aménagement de leur bleuetière sur les lots 8, 9 et 10 rang II, canton de Sales et ce, suite à la recommandation de l'ingénieur forestier de la MRC qui a vérifié la pertinence des travaux réalisés en lien avec la bleuetière.

07-08-38 **GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : RÉGULARISATION DE L'OCCUPATION EXISTANTE SUR UNE PARTIE DU LOT 21, RANG II, CANTON DE SAGUENAY À BAIE-SAINTE-CATHERINE, RÉ : VENTE D'UN TERRAIN DE 5000 MÈTRES CARRÉS**

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles a annoncé par écrit, le 10 août 2007 à la MRC de Charlevoix-Est, qu'il l'autorisait à régulariser l'occupation existante sur une partie du lot 21, rang II, canton de Saguenay à Baie-Sainte-Catherine et ce, conformément au *Règlement sur la régularisation de certaines occupations de terres du domaine de l'État* (décret 233-89);

CONSIDÉRANT QUE tout le lot 21 a fait l'objet d'une évaluation de sa valeur marchande (incluant sa valeur forestière);

CONSIDÉRANT QU'en regard des titres déposés par la requérante dans ce dossier, Mme Carmen Poitras, une durée d'occupation de 11 ans a été déterminée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'annexe 1 du décret 233-89, le prix d'aliénation pour une occupation de 11 ans avec titres correspond à 57 % de la valeur marchande;

EN CONSÉQUENCE il, est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, de vendre un terrain de 5 000 mètres carrés à Mme Carmen Poitras afin de régulariser son occupation sur une partie du lot 21, rang II, canton de Saguenay à Baie-Sainte-Catherine, au montant de 210,07 \$, plus les taxes applicables et plus les frais d'arpentage et juridique (notaire).

07-08-39 **GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : VENTE DE LA PARTIE RÉSIDUELLE DU LOT 21, RANG II, CANTON DE SAGUENAY, RÉ : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles a annoncé par écrit, le 10 août 2007 à la MRC de Charlevoix-Est, qu'il l'autorisait à vendre la partie résiduelle du lot 21, rang II, canton de Saguenay à Baie-Sainte-Catherine et ce, conformément au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (décret 231-89);

CONSIDÉRANT QUE le lot 21 a fait l'objet d'une évaluation de sa valeur marchande (incluant sa valeur forestière);

CONSIDÉRANT QU'il faut soustraire du prix de vente le montant équivalent à la valeur de la superficie de 5 000 mètres carrés vendue pour régulariser une occupation existante sur ce même lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, d'aller en appel d'offres public pour la vente de la partie résiduelle du lot 21, rang II, canton de Saguenay, avec une mise à prix minimale fixée à 29 631,45 \$.

07-08-40

DÉLÉGATIONS, REPRÉSENTATIONS ET MEMBERSHIPS

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter les délégations, représentations et memberships au 28 août 2007.

Sécurité publique :

ré : délégation du président du CSP, de la directrice de la sécurité publique, du maire de La Malbaie et d'un membre du CSP (M. Jules Dufour) au 23^e tournoi de golf annuel de la SQ, le 7 septembre 2007 au profit de la Fondation des Mains de l'Espoir (80\$ par personne);

ré : achat d'une publicité pour ce tournoi (200\$);

Sécurité civile :

ré : délégation de la directrice de la sécurité publique et du président du CSP au 2^e colloque sur la sécurité civile à Lévis, le 16 octobre 2007 (30,00 \$);

Sécurité incendie :

ré : délégation du coordonnateur régional – préventionniste à la formation du ministère de la Sécurité publique sur le plan de sécurité incendie des résidences pour personnes âgées;

Gestion des matières résiduelles :

ré : délégation du directeur de la gestion des matières résiduelles à une formation sur la gestion des matières résiduelles à Québec, le 27 novembre 2007 (450,00 \$);

Aménagement du territoire :

ré : poursuite de Johanne Tremblay et de Michel Cloutier, ré : délégation de Mme France Lavoie et de M. Gilles Gagnon pour aller en cour;

Divers :

- Congrès de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec à l'Île-aux-Coudres, les 24, 25 et 26 octobre, ré : délégation du directeur général;
- Congrès de la Fédération québécoise des municipalités, ré : Québec, les 27, 28 et 29 septembre, ré : délégation du préfet;
- Membership CIHO-MF 2007-2008, ré : renouvellement (151,62 \$);
- Tournoi de golf au profit du consortium national de recherche sur l'intégration sociale - Édition Charlevoix 2007 au Manoir Richelieu, jeudi, le 27 septembre 2007;

07-08-41

COLLOQUE DE L'ADGMRCQ DANS CHARLEVOIX, RÉ : ACHAT D'UN FORFAIT

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, d'octroyer aux partenaires privés de l'organisation du colloque des directeurs généraux de l'ADGMRCQ qui aura lieu dans Charlevoix (Îles-aux-Coudres) à l'automne prochain, une contribution d'un montant de 500,00 \$.

07-08-42

CAHIER SPÉCIAL SUR LA CHANTEAUFÊTE ET SUR LE FOOTBALL DANS L'HEBDO CHARLEVOISIEN, RÉ : ACHAT D'UNE PUBLICITÉ

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de faire l'achat d'une publicité dans le cahier spécial réservé à la ChantEauFête dans l'Hebdo Charlevoisien pour un montant de 300,00 \$ ainsi que dans le cahier spécial portant sur le football, dans ce même journal, au coût de 150,00 \$.

07-08-43

PRIVATISATION DU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT, RÉ : DEMANDE D'APPUI DU SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC POUR CONTRER LA PRIVATISATION

ATTENDU QUE le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) du gouvernement du Québec doit être privatisé selon les annonces faites lors du discours de budget du 24 mai 2007;

ATTENDU QUE cela constitue une menace pour les services et expertises disponibles dans les régions les plus éloignées du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités et villes, les municipalités régionales de comté et les Conférences régionales des élus ont de plus en plus de responsabilités, lesquelles ne sont pas toujours assorties d'outils et de ressources;

ATTENDU QUE la privatisation du CGER résultera probablement en la fermeture de plusieurs points de services diminuant directement les ressources disponibles pour les administrations municipales et publiques et para-publiques;

ATTENDU QUE le CGER constitue pour notre organisation un outil important qui permet d'économiser des frais d'opération;

ATTENDU QUE le CGER s'autofinance et que le gouvernement n'y injecte aucune somme d'argent à l'exception de l'amortissement pour les immobilisations présentes dans plus de 61 localités du Québec;

ATTENDU QUE plusieurs études commandées par le gouvernement (SNC-Lavallin et ENAP) concluent que la privatisation sous toutes ses formes n'est pas souhaitable pour le CGER;

ATTENDU QUE la privatisation du CGER résultera probablement en une perte de retombées économiques pour notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, ce qui suit :

de demander au gouvernement du Québec de rendre immédiatement publique les études de SNC-Lavallin et de l'ENAP à propos du CGER;

d'exprimer nos craintes et notre demande de ne pas privatiser le CGER à Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances, à Mme Julie Boulet, ministre des Transports et à Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions.

c.c. M. Rosaire Bertrand, député de Charlevoix
Syndicat de la fonction publique du Québec

07-08-44

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS, RÉ : DEMANDE D'APPUI POUR UN LABORATOIRE RURAL

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la nouvelle génération de la politique nationale de la ruralité 2007-2014 du ministère des Affaires municipales et des Régions, un des volets des nouveaux pactes ruraux est consacré au démarrage de la mesure des laboratoires ruraux;

CONSIDÉRANT que la mesure des laboratoires ruraux offre la possibilité à des organismes de déposer un projet de développement;

CONSIDÉRANT l'importance de conserver les zones récréatives des lacs en les protégeant contre l'eutrophisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la mise en œuvre de la mesure des laboratoires ruraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de soutenir la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs dans ses démarches la conduisant au dépôt d'un projet dans le cadre de la mesure Pacte rural, volet des laboratoires ruraux du ministère des Affaires municipales et des Régions.

c.c. M. Bernard Maltais, maire, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

07-08-45

GROUPE DES PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, RÉ : DEMANDE D'APPUI POUR UN LABORATOIRE RURAL

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la nouvelle génération de la politique nationale de la ruralité 2007-2014 du ministère des Affaires municipales et des Régions, un des volets des nouveaux pactes ruraux est consacré au démarrage de la mesure des laboratoires ruraux;

CONSIDÉRANT que la mesure des laboratoires ruraux offre la possibilité à des organismes de déposer un projet de développement;

CONSIDÉRANT la mission, les objectifs et les activités du Groupe des partenaires pour le développement forestier durable de Charlevoix – Bas-Saguenay, en particulier dans le projet de mise en valeur de la sapinière à bouleau jaune de l'Est;

CONSIDÉRANT que l'approche innovatrice du Groupe des partenaires et ses actions dans les communautés rurales de Charlevoix et du Bas – Saguenay s'inscrivent parfaitement dans les objectifs de la mise en œuvre de la mesure des laboratoires ruraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, de soutenir le Groupe des partenaires pour le développement forestier durable de Charlevoix – Bas-Saguenay dans ses démarches les conduisant au dépôt d'un projet dans le cadre de la mesure Pacte rural, volet des laboratoires ruraux du ministère des Affaires municipales et des Régions.

c.c. M. Stéphane Charest, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

07-08-46

SIGNALISATION EXTERNE ET INTERNE À LA MRC, RÉ : SOUMISSION DE PUBLIMAGE

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, d'accepter la soumission déposée par la compagnie Publimage en ce qui a trait à la signalisation interne et externe de la MRC pour un montant de 327,80 \$, plus les taxes applicables.

07-08-47

JEUX DU QUÉBEC 2010, RÉ : RÉSOLUTION DE MISE EN CANDIDATURE ET DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est, en partenariat avec la MRC de Charlevoix, a entrepris des démarches pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec - été 2010;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est, en partenariat avec la MRC de Charlevoix, a reçu l'appui de la Commission scolaire et du Centre d'études collégiales en Charlevoix;

CONSIDÉRANT que cet événement permettra de faire la promotion de l'activité physique auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture de la région, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT que les MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix ont reçu un appui incontestable de la population, des organismes et des divers intervenants du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, que la MRC de Charlevoix-Est s'engage, en partenariat avec la MRC de Charlevoix à :

- contribuer financièrement à l'organisation de la Finale en remettant un montant de 2 000,00 \$ au comité organisateur;
- signer le protocole d'entente avec Sports-Québec, tel qu'énoncé dans les codes de candidature et ce, dans les 120 jours suivant sa désignation comme MRC organisatrice de la Finale des Jeux du Québec;
- fournir le support nécessaire avec l'engagement des municipalités pour rendre disponibles leurs installations sportives et équipements pour le déroulement des activités reliées à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec;
- fournir la collaboration et l'assistance nécessaires à l'organisation des activités de la Finale dans la mesure de ses capacités;
- à rembourser un éventuel déficit conformément aux dispositions du protocole d'entente, tel qu'énoncé dans le code de candidature.

c.c. M. Julien Lavoie

07-08-48

APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE, RÉ : DÉLÉGATION DU MANDAT AU CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET PILOTE

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de déléguer au Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix-Est le mandat pour la mise en œuvre du projet pilote d'approche territoriale intégrée.

c.c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec – Cabinet du Premier ministre, ré : *accusé de réception de la résolution numéro 07-06-31 concernant la demande de création d'un programme d'aide à l'aménagement d'infrastructures de gestion des matières résiduelles*

Gouvernement du Québec – Cabinet de la vice-première ministre – ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, ré : *accusé de réception de la résolution numéro 07-06-31 appuyant la MRC de Beauce – Sartignan concernant la demande de création d'un programme d'infrastructures pour la gestion des matières résiduelles*

Gouvernement du Québec – Cabinet de la vice-première ministre – ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, ré : *confirmation de la conformité du Règlement de contrôle intérimaire afin de modifier l'encadrement relatif à l'installation de vérandas dans les campings localisés à l'intérieur des zones d'exploitation contrôlées situées sur les terres du domaine de l'État*

Gouvernement du Québec – Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ré : *accusé de réception de la résolution numéro 06-07-31 concernant la demande de création, par le gouvernement, d'un programme d'infrastructures visant à favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, ré : *résolution numéro 07-04-27 adoptée par le Conseil des maires, le 24 avril 2007 concernant le programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*

Société d'Habitation du Québec, ré : *bulletin spécial d'information concernant la rémunération versée dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat*

La Mutuelle des municipalités du Québec, ré : *amélioration du programme d'assurances "Accidents" d'AXA Assurances inc.*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *publication du Règlement numéro 163-02-07 relatif à l'abattage et la plantation d'arbres sur les terres du domaine privé de la MRC de Charlevoix-Est*

MRC La Jacques-Cartier, ré : *programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (2006-2007) portant sur le projet "Chemin de contournement et aménagement de cours d'eau à la pourvoirie Ça Mord"*

MRC La Jacques-Cartier, ré : *programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (2006-2007) portant sur le projet "Sentier Pied-des-Monts"*

MRC La Jacques-Cartier, ré : *programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (2006-2007) portant sur le projet "Acquisition des connaissances sur le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune"*

MRC La Jacques-Cartier, ré : *programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (2006-2007) portant sur le projet "Réfection des ponts, ponceaux et chemins sur la ZEC Lac au Sable"*

MRC La Jacques-Cartier, ré : *programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (2006-2007) portant sur le projet "Aménagement récréotouristiques"*

MRC La Jacques-Cartier, ré : *programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (2006-2007) portant sur le projet "Stratégie de gestion d'une ligne de piégeage de la martre sur les 3 ZEC des MRC de Charlevoix"*

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, ré : *certificat de publication*

Municipalité de Saint-Irénée, ré : *avis de publication du Règlement numéro 163-02-07 relatif à l'abattage et la plantation d'arbres sur les terres du domaine privé de la MRC de Charlevoix-Est*

Ville de Saguenay, ré : *transmission du Règlement numéro VS-2007-29 et Règlement numéro 07-236 de la MRC du Fjord-du-Saguenay*

Centre de formation professionnelle de Neufchâtel, ré : *remerciements pour l'accueil d'un stagiaire finissant à notre MRC*

Collecte sélective Québec, ré : *annonce de la fin des activités de l'entreprise et versement final déposé*

UQAM, ré : *guide des programmes d'études à distance de l'UQAM 2007-2008*

Mouvement des aînés de Clermont, ré : *"Du rêve à la réalité"*

Fondation Mains de l'Espoir de Charlevoix inc., ré : *remerciements pour l'implication apportée lors du 3^e événement de "Cancer Run Charlevoix 2007"*

Vélo-Québec Événements, ré : *“Passage du Grand Tour 2007 chez-vous!”*

M. Sylvain Bolduc, ré : *lettre adressée au président de la ZEC Lac au Sable*

Mme Isabelle Desbiens, ré : *offre de services pour un poste de secrétaire*

Mme Denis Gagnon, ré : *offre de services pour un poste au sein de la MRC*

07-08-49

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Bernard Maltais, la séance est levée à 20h25.

Préfet-suppléant

Directeur général